

RAPPORT N° 01/5-30
au Conseil Municipal

OBJET

CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DE LA SOURCE
AUTORISATION DE PASSER UN AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Deux marchés de travaux ont été passés, après appel d'offres, le 08 Janvier 2001 avec l'entreprise CORBAT SARL pour la construction d'un bâtiment à usage d'espace socio-culturel - Boulevard de la Source (projet approuvé par délibération du Conseil Municipal du 24 Juillet 2000 N°00/5-27) :

LOT N°1 : BÂTIMENT TOUS CORPS D'ETAT pour un montant de 1 737 648,00 F HT.

LOT N°2 : TERRASSEMENTS - VRD et AMENAGEMENTS EXTERIEURS pour un montant de 426 730,00 F HT.

Le terrain d'assiette de cet équipement est bordé par des voies nouvelles (nouveau tracé du boulevard de la Source et allée des Jaspes) en cours de réalisation dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de Bellepierre concédé à la SEDRE.

Après terrassements de ces voiries qui vont desservir l'équipement on constate un décalage altimétrique entre le bâtiment projeté et le boulevard de la Source (nouveau tracé) plus important que celui prévu.

En fait, les niveaux définitifs de ces voies de la ZAC s'avèrent être différents de ceux qui ont été pris comme hypothèses par le maître d'œuvre G. VALENTIN pour le projet d'implantation du bâtiment.

Afin de permettre une meilleure accessibilité et lisibilité de cet équipement public il est nécessaire de descendre la plateforme d'implantation de 1,30 m.

Les travaux complémentaires au projet consécutifs à cette modification sont essentiellement les suivants :

- Terrassements généraux supplémentaires,
- Mur de pied de talus le long de la voie à la place de l'enrochement,
- Modification du parking,
- Frais de gardiennage du chantier pendant la période de congés annuels du BTP fin 2001 suite à la modification du planning des travaux.

RAPPORT N° 01/5-30

Le coût de ces modifications de prestations qui portent sur le lot N°2 (bilan des plus et moins values) faisant l'objet du détail estimatif établi par l'entreprise (prix valeur marché) et vérifié par le maître d'œuvre s'élève à 148 140,00 F H.T.

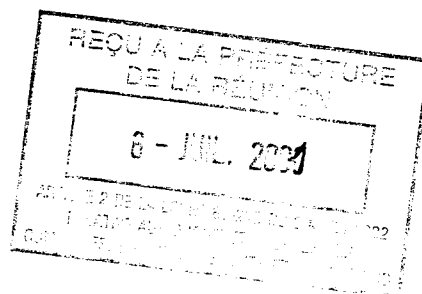
Le montant du marché de travaux pour le Lot N°2 : TERRASSEMENTS - VRD et AMENAGEMENTS EXTERIEURS passe ainsi de 426 730,00 F HT à 574 870,00 F HT.

Conformément à la réglementation en vigueur, le projet d'Avenant a été soumis pour examen préalable à la Commission Appels d'Offres du 14 juin 2001, qui a émis un avis favorable.

Je vous demande donc de m'autoriser à intégrer ces modifications de prestations et de montant au marché de travaux du Lot N°2 passé avec l'entreprise CORBAT SARL par Avenant N°1.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL**



COMMUNE DE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 01/5-30
du Conseil Municipal
en séance du Mardi 26 Juin 2001**

OBJET

**CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DE LA SOURCE
AUTORISATION DE PASSER UN AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/5-30 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Jacques MOREL, 1^{er} Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaires culturelles / Jeunesse et Loisirs / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le Maire à passer un Avenant N°1 pour intégrer les modifications de prestations et de montant au marché de travaux du Lot N°2 passé avec l'entreprise CORBAT SARL pour un montant en plus value de 148 140,00 F HT (le montant du marché passant de 426 730,00 F HT à 574 870,00 F HT).

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 04 JUL. 2001

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL**

